

Séance du conseil communal du 12 novembre 2010

Présents:

Francine Colling-Kahn (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Jos Greischer (Déi Gréng), Jutta Kanstein-Bothe (CSV), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

01. Informations au conseil communal.

02. Plans de gestion de la forêt communale pour l'exercice 2011.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'aviser favorablement les plans de gestion pour l'année 2011 de la forêt communale présentés par l'Administration de la nature et des forêts.

03. Motion concernant l'adaptation de la procédure de viabilité et vente subséquente des terrains de la Fabrique d'Eglise de Junglinster - urgence.

Dans sa séance du 1^{er} octobre 2010 le conseil communal n'a pas approuvé deux actes de vente concernant la vente d'un terrain à la Fabrique d'Eglise de Junglinster, respectivement la revente de ce terrain par la Fabrique d'Eglise. Pour débloquer cette situation les membres de la fraction du CSV ont proposé une motion concernant une adaptation de la procédure de viabilité et vente subséquente des terrains de la Fabrique d'Eglise de Junglinster, avec la teneur suivante: *Au cas où un terrain vendu via voie d'adjudication publique reviendra à la Fabrique d'Eglise, ce terrain ne sera plus susceptible à être de nouveau soumis à une vente par voie d'adjudication publique, mais dans ce cas une vente de gré à gré sera autorisée.*

Lors d'un premier vote le conseil communal décide à l'unanimité de déclarer l'urgence pour délibérer sur le présent point. Lors d'un second vote il décide avec sept voix contre quatre de rejeter la motion en question.

04. Approbation d'une servitude concernant un droit de passage.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver une convention signée le 18 octobre 2010 entre le collègue échevinal et Martine Erpelding concernant la constitution d'une servitude portant sur un droit de passage, accordée par la prénommée à la commune, pour une canalisation existante, la pose d'une nouvelle canalisation pour eaux de pluie DN700, d'une canalisation DN600 pour l'évacuation des eaux usées et d'une conduite forcée DN100 pour eaux usées traversant sur une longueur de 42 mètres une parcelle à Beidweiler, au lieu-dit « rue d'Eschweiler ».

05. Fixation des primes d'encavement et d'une aide pour frais de chauffage pour l'année 2010.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'allouer aux ménages et personnes à faible revenu de la commune de Junglinster des primes d'encavement pour l'année 2010 conformément aux critères retenus ci-après:

Le total des revenus mensuels d'un ménage (rente, salaire, rémunération / congé parental, forfait d'éducation, allocation d'éducation, loyer, fermage, pension alimentaire, etc...), les allocations familiales et la modération d'impôt pour enfant non comprises, ne doit pas dépasser le montant de 1.573.-€ pour une personne seule. Ce montant est augmenté de 229.-€ par personne supplémentaire faisant partie du ménage.

Groupe I : Ménages avec ou sans enfants vivant dans leur propre ménage.

Groupe II : Ménages avec ou sans enfants vivant dans un autre ménage.

Groupe III : Personnes seules vivant dans leur propre ménage.

Groupe IV : Personnes seules vivant dans un autre ménage, à l'exception des descendants du chef de ménage.

Primes de base allouées par groupe :

I	II	III	IV
567,50.-€	376.-€	494,50.-€	278.-€

Un supplément de 175.-€ est accordé par descendant vivant au ménage et n'exerçant aucune occupation salariée et pour lequel le demandeur touche encore des allocations familiales.

Un demandeur dont le revenu mensuel dépasse le seuil de son revenu maximum calculé selon les critères cités ci-avant, a droit à la prime de base due pour son groupe diminuée du montant de son revenu dépassant ce seuil, sans pouvoir être inférieur à 25.-€.

Un demandeur disposant d'un revenu mensuel en dessous du seuil de son revenu maximum calculé selon les critères cités ci-avant, a droit à une prime due pour son groupe, augmentée d'une prime supplémentaire définie par le calcul de la différence entre son revenu déclaré et son seuil. Ce supplément ne peut dépasser le montant de sa prime initiale.

Le revenu pris en compte est la moyenne des revenus des mois de juin à octobre 2010.

A titre d'aide supplémentaire pour frais de chauffage, les chefs de ménage des groupes I et III touchent 295.-€ tandis que chaque autre personne des quatre groupes a droit à une aide de 61.-€.

Pour pouvoir bénéficier de ces primes, les demandeurs doivent avoir leur domicile dans la commune de Junglinster depuis le 1^{er} août 2010.

La prime d'encavement respectivement l'aide supplémentaire pour frais de chauffage est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue par suite de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

06. Modifications du règlement de la circulation.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver plusieurs modifications du règlement de circulation du 11 juillet 1997.

07. Confirmation d'un règlement de circulation à caractère temporaire.

Le conseil communal décide avec huit voix contre trois de confirmer le règlement de circulation d'urgence édicté par le collège échevinal le 8 octobre 2010 concernant la réglementation de la circulation routière à Rodembourg comme suit:

A partir du lundi, 11 octobre 2010 la vitesse est limitée à 30 km/h sur la voie dite « bypass » aménagée entre le P.K. 14.730 du CR122 (rue de Wormeldange) et le P.K. 10.740 du CR129 (rue d'Eschweiler) à Rodembourg et ce jusqu'à la fin des travaux.

08. Devis relatif à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2011.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet et le devis y relatif d'un montant de 175.800.-€ concernant la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2011.

09. Allocation de subsides.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'allouer un subside de 500.-€ aux organismes suivants:

- « Special Olympics »
- « Luxrollers ».

10. Divers et questions au collège échevinal.

11. Démission d'un fonctionnaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la démission de Luc Scholtes de ses fonctions d'expéditionnaire technique avec effet au 1^{er} décembre 2010.